RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cité scolaire du Couserans
Saint-Girons

Le Proviseur
Nicolas Solana

Affaire suivie par :
Sophie Gazagnes, secrétariat lycée
Myriam Puech, secrétariat collège
Tél : 05 61 96 25 50
Mél : 0090018w@ac-toulouse.fr

Cité scolaire du Couserans
Esplanade Pierre Mendès-France
09200 SAINT-GIRONS

Saint-Girons, le 22 avril 2021

Le Proviseur

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves des classes de 3e et de 2nde

Objet : **information sur l'orientation après les classes de 3e et de 2nde**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations utiles à la phase finale du processus d'**orientation** et d'**affectation** de votre enfant à l'issue de la classe de 3e ou de la classe de 2nde. Il est nécessaire de bien distinguer les deux opérations différentes que constituent l'orientation et l'affectation :
- L'**orientation** est un processus qui relève du dialogue entre la famille de l'élève, le conseil de classe et le chef d'établissement.
- L'**affectation** relève quant à elle d'une procédure académique (*AFFELNET*) destinée à assurer un traitement équitable et transparent des demandes.
C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous une présentation des deux démarches que vous devrez effectuer de façon concomittante et dans tous les cas avant le 31/05/2021. Seuls les élèves de 2nde qui demandent une entrée en classe de 1ère générale formulent une demande d'orientation mais ne formulent pas de demande d'affectation, puisqu'ils ont vocation à poursuivre leur scolarité dans leur lycée (sauf demande d'un enseignement de spécialuté « rare ». Tous les autres élèves (tous les élèves de 3e et ceux de 2nde qui demandent une classe de 1ère technologique ou professionnelle) formulent une demande d'orientation et une demande d'affectation.

1. Calendrier :

Dates	**Orientation**	**Affectation**
6/04/21 au 9/05/2021		Consultation du Téléservice AFFECTATION (TSA sur le portail Scolarité services – compte EDUCONNECT)
Du 10/05/2021 au 31/05/2021	**Téléservice ORIENTATION (TSO sur Scolarité Services) Saisie des voeux par les familles**	**TSA : saisie des vœux par les familles**
29/06/2021		Résultats de l'affectation du Tour principal Début des inscriptions dans les lycées et CFA.
30/06/ 2021		Résultats au niveau du TSA
1/07/2021 au 6/07/2021		2nd tour d'affectation uniquement pour les élèves "sans solution" à l'issue du tour principal. Voeux fomulés après entretien avec le professeur principal et / ou le chef d'établissement

2. L'orientation : *(téléservice orientation)*

L'orientation est le résultat d'un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités. Il convient de formuler une demande d'orientation entre les différentes voies possibles : générale, technologique ou professionnelle

Les demandes d'orientation sont examinées par le conseil de classe qui émet des propositions d'orientation. Le chef d'établissement prend une décision d'orientation.

La classe de 2nde générale et technologique est l'année qui conduit les élèves au cycle terminal de la voie générale ou de la voie technologique. Elle est conçue pour permettre aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture afin de réussir la transition du collège au lycée.

Redoublement (décret N°2018-119 du 20 février 2018) : *la décision de redoublement est exceptionnelle et d'ordre pédagogique. Elle peut être prise seulement lorsque les mesures d'accompagnement pédagogiques mises en place n'ont pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage de l'élève et concerne un nombre très limité d'élèves.* ***Le redoublement ne constitue pas un choix d'orientation****. Il est de droit lorsque le jeune et la famille n'obtiennent pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées en fin de 3e.*

3. L'affectation par la procédure « *AFFELNET* » : *(téléservice affectation)*

- Sont concernés, tous les élèves de 3e et les élèves de 2nde demandant une orientation en 1ère technologique ou dans la voie professionnelle. Les élèves de 2nde demandant uniquement une orientation en 1ère générale ne sont pas concernés par la procédure *AFFELNET*.
- **La famille a la possibilité de formuler jusqu'à 10 vœux** académiques et 5 vœux nationaux, à classer par ordre de préférence.
- **Demande de dérogation** (une seule demande de dérogation au maximum par élève).**:**

Toute demande de dérogation à l'entrée en 2nde GT sera saisie par la famille de l'élève via les Téléservices. Le responsable légal de l'élève veillera à adresser au chef d'établissement d'origine les justificatifs qui correspondent au critère de dérogation demandé afin qu'il se prononce sur la validité de la demande de dérogation. **Dans tous les cas il est très vivement conseillé de formuler un vœu de 2nde GT dans le lycée de secteur afin de garantir une affectation en cas de suite défavorable à la demande**. Aucune demande ne sera prise en compte après la date de fermeture définitive de la saisie.

Critères possibles pour une demande de dérogation (par ordre de priorité) :
-Elèves en situation de handicap,
-Elèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
-Les boursiers au mérite ou les boursiers sociaux,
-Les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité,
-Les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité,
-Les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (options et enseignements non représentés dans le lycée de secteur)
-Autres (convenances personnelles).

3.1. En 2nde générale et technologique :

L'affectation en 2nde GT est de droit dans le lycée de secteur, elle porte sur un vœu générique sans mention des choix optionnels. Le lycée de secteur est déterminé par la domiciliation du responsable légal de l'élève. A chaque lycée correspond une zone géographique d'affectation.

Les candidatures en **section européenne** sont déposées dans les lycées au moment de l'inscription. L'établissement demandé traite ensuite les candidatures.

3.2. En 2nde professionnelle et 1ère année de CAP :

- **Les formations en 2nde professionnelle** (regroupement par familles de métiers) **et 1ère année de CAP sont à capacité d'accueil limitée. L'affectation repose sur un barème constitué des résultats de l'élève, auxquels s'ajoutent l'avis du chef d'établissement** et un bonus recrutement départemental ou académique selon que la formation est présente ou non dans tous les départements.
- ***Attention :*** *contrairement à la voie générale et technologique, ce n'est pas l'adresse du domicile qui est prise en compte pour l'affectation en L.P., mais l'adresse du collège d'origine, lorsque la spécialité demandée existe dans tous les départements de l'académie. Il s'agit là d'un recrutement départemental.*
- Intégration dans *AFFELNET* de l'ensemble de l'offre de **formations en apprentissage dans un CFA** public et privé. Ces vœux restent des vœux de recensement, l'inscription en CFA étant conditionnée à la signature d'un contrat. Le contrat d'apprentissage ne peut être conclu avant la date anniversaire des 15 ans et à condition que le jeune ait terminé sa classe de 3e.

Nos conseils pour la voie professionnelle *:*
*-**formulez plusieurs vœux,** soit dans des formations différentes, soit pour la même formation dans plusieurs établissements, cela évite généralement de ne pas obtenir satisfaction ;*
*-**si vous demandez une formation sous statut d'apprenti, formulez aussi des vœux en lycée professionnel, sous statut scolaire,** pour sécuriser votre parcours dans le cas où le contrat d'apprentissage viendrait à ne pas être signé, par exemple.*

3.3. En 1ère générale :

- **Le choix de 3 spécialités (EDS) incombe aux familles et doit correspondre aux aspirations et aux talents de l'élève**.
- **Les élèves choisissent les EDS parmi ceux proposés dans leur établissement pour lesquels ils sont prioritaires.** Tout élève du secteur doit être inscrit dans son lycée de rattachement dans la limite des capacités d'accueil.
- Attention : certaines combinaisons d'EDS sont incompatibles comme par exemple plusieurs LLCE de langues différentes.
- Les EDS « rares » ont une zone de desserte. Pour toutes les situations où le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles pour un enseignement de spécialité, les élèves sont départagés en priorité selon les recommandations du conseil de classe puis en dernier recours en regard des notes de l'élève en lien avec les EDS demandés.
- Le cas exceptionnel d'une demande d'accès à un EDS de spécialité en dehors de l'établissement d'origine ne peut se faire que s'il reste des places vacantes dans l'EDS visé de l'établissement sollicité. Les demandes à formuler auprès du lycée d'origine avant le 11 juin, sont examinées par une commission départementale d'affectation (mardi 15 juin).

3.4. En 1ère technologique :

- **La famille a la possibilité de formuler jusqu'à 5 vœux**.
- Les voeux sont traités en fonction d'un barème. Le choix porte uniquement sur la série de baccalauréat demandée, sauf pour la **série STL** pour laquelle l'élève doit choisir entre les spécialités biotechnologie et physique-chimie en laboratoire.

Rappel pour l'accès au Portail Scolarité services avec un compte EDUCONNECT :
https://teleservices.ac-toulouse.fr/
Lien également disponible depuis la page d'accueil de l'ENT : https://couserans.mon-ent-occitanie.fr/

Des documents d'aide à la saisie des demandes d'orientation et d'affectation sont disponibles sur l'ENT.

Contacts importants :

-Premier interlocuteur : professeur principal de la classe (joignable via la messagerie de l'ENT), en lien avec la conseillère principale d'éducation et le chef d'établissement.

-Psychologue de l'Éducation nationale (ex-conseillère d'orientation) :
Mme HERBERT, rendez-vous à prendre à l'adresse suivante :
cio.foix@ac-toulouse.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en notre totale mobilisation, quelles que soient les circonstances, pour assurer le meilleur accompagnement possible pour vos enfants.

Le Proviseur

Nicolas SOLANA

COLLEGE-LYCEE du COUSERANS
Le Proviseur
M. SOLANA
ST-GIRONS